

Procédure unifiée de communication des salaires (ELM)

## STANDARDISATION DE

# L'ÉCHANGE DE DONNÉES SALARIALES

**La mise à jour rétrospective des données salariales se trouvera désormais grandement facilitée grâce à la procédure unifiée de communication des salaires.**

La procédure simplifiée de communication des salaires (abréviation ELM d'après le terme allemand) a apporté une standardisation et simplification dans le déroulement des procédures de l'établissement des certificats de salaires jusqu'à la mise à disposition de données pour les statistiques de l'entreprise. Les nouvelles technologies permettent un échange de données non lié aux systèmes et aux logiciels.

### Protection des données entièrement garantie

La Visana participe à la nouvelle norme suisse en matière de salaire (ELM). Vous avez aussi la possibilité de fournir à la Visana ou à d'autres destinataires des données relatives aux salaires par simple clic de souris en passant par un point de distribution centralisé. Cela à la simple condition que votre entreprise ait en service au 1<sup>er</sup> janvier 2008 une comptabilité certifiée swissdec.

Avec le système de distribution électronique, vous avez l'assurance que les données ne se perdent pas ainsi que la garantie de leur entière protection, chaque destinataire de données salariales ne recevant que les données qui lui sont nécessaires dans sa fonction.

### Conséquences et avantages

- Vous ne devez entrer les données salariales dans le système qu'une seule fois, sans qu'il ne soit plus nécessaire d'établir et d'envoyer des formulaires individuels pour chaque destinataire.
- Le système opère pour la Visana et pour d'autres destinataires la sélection des données adéquates (données salariales ou profil ELM) en fonction de la solution d'assurance convenue par contrat: groupes de personnes, étendue de l'assurance, déductions, etc.
- Les valeurs soumises à une norme légale (p. ex. salaire maximal) ainsi que les paiements salariaux qui ne doivent pas être pris en considération sont traités de façon adéquate. Vous ne payez donc pas la prime pour des sommes salariales trop élevées.
- Vous devez consacrer moins de temps au contrôle.
- Avec un temps de traitement moindre, vous bénéficiez d'une diminution de vos frais administratifs.

Hans-Jürg Baumann

Responsable de projets Clientèle entreprises

### Conditions

Pour que des données salariales puissent être transmises à la Visana par ELM, les conditions suivantes doivent être remplies:

- Votre entreprise a en service au 1<sup>er</sup> janvier 2008 un logiciel de comptabilité certifié swissdec. Vous trouvez les listes des produits et des fournisseurs sur [www.swissdec.ch](http://www.swissdec.ch).
- Vous êtes en mesure de garantir que la solution d'assurance convenue avec la Visana (votre profil Visana des données salariales ou ELM) soit introduite dans la comptabilité des salaires certifiée (saisie unique) avant le premier paiement des salaires en 2008.

Si ces deux conditions sont remplies, nous vous invitons à nous contacter (adresse e-mail: [swissdec@visana.ch](mailto:swissdec@visana.ch)) afin que nous puissions vous communiquer le profil Visana des données salariales spécifiques pour votre entreprise.

**visana**  
business

Magazine pour la clientèle entreprises 3/2007

### Politique de la santé

La nécessité d'agir est urgente

### Travail d'équipe

Engagement au gigathlon  
de collaborateurs de la Visana

### Données salariales

Procédure unitaire pour la  
communication des salaires



## EDITORIAL



## SOMMAIRE

LAA: le revenu maximal assurable augmente 3

Nécessité d'agir au niveau de la politique de la santé 4

Collaborateurs de la Visana au gigathlon 8

Annoncer à temps les absences pour cause de maladie 10

Prestations d'assistance gratuites dans l'assurance complémentaire LAA 11

ELM: Standardisation de l'échange de données salariales 12

## CHÈRE LECTRICE, CHER LECTEUR,

Nous espérons que les nouveaux habits de la première édition de notre Visana business news remodelé vous ont plus et que celle-ci vous a également fourni les informations que vous souhaitiez.

Voilà que vous tenez déjà le deuxième numéro entre vos mains. Cette cadence de parution peut vous surprendre, mais elle a ses raisons.

Afin d'améliorer notre service à la clientèle, nous avons introduit cette année de nouveaux systèmes informatiques. Nous avons profité de l'occasion pour rendre encore plus clairs et lisibles les documents destinés à la clientèle. Pour ce faire, nous avons tenu compte d'un grand nombre de ses propositions et de ses souhaits.

Ces changements concernent les domaines Clientèle privée et Clientèle entreprises. Pour ce dernier, seuls les contrats d'indemnités journalières présentent des modifications pour l'instant. Les documents d'accidents n'ont pas encore subi de changement. Certaines adaptations ont déjà eu lieu, comme par exemple dans le décompte des indemnités journalières, tandis que d'autres restent à venir. Nous voulons que vous soyez informé à temps sur ce pas qui sera entrepris au début du mois de novembre. Et c'est pour cette raison que vous recevez déjà le deuxième numéro de Visana business news.

Cette édition vous fournit encore d'autres informations qui, je l'espère, vous intéresseront. C'est avec plaisir que je recevrai vos impressions, soit par l'intermédiaire de votre conseiller, soit simplement par e-mail à l'adresse suivante: [business@visana.ch](mailto:business@visana.ch)

Roland Lüthi

Membre de la direction, responsable du ressort Clientèle entreprises

## Impressum

Visana business news est une publication de la Visana Services SA à l'intention de sa clientèle entreprises. • Rédaction: Stephan Fischer, Karin Lanz • Adresse: Visana business news, Weltpoststrasse 19, 3000 Berne 15 • Fax: 031 357 96 22 • E-mail: [business@visana.ch](mailto:business@visana.ch) • Mise en page: Meinrad Fischer, Atelier für Gestaltung, Hittnau • Impression: Appenzeller Volksfreund, Appenzell • Internet: [www.visana.ch](http://www.visana.ch)

## Assurance-accidents obligatoire



**Selon la loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA), les employeurs ont l'obligation d'assurer leurs collaborateurs contre les accidents. Toutefois, seul un montant maximal limité et non la totalité du salaire AVS peut être assuré. Le Conseil fédéral a repoussé cette limite supérieure de 106 800 à 126 000 francs, au 1<sup>er</sup> janvier 2008.**

Ce faisant, le Conseil fédéral se conforme aux dispositions légales et garantit qu'à l'avenir, au moins 92 % des employé(e)s seront assuré(e)s pour le salaire entier en cas d'accident. Pour les employés ayant un revenu brut de plus de 106 800 francs, cette augmentation signifie une amélioration des prestations. Et cela ne se limite pas à l'assurance-accidents mais a aussi un effet sur le calcul des montants et prestations de l'assurance-chômage ainsi que sur les indemnités journalières de l'assurance-invalidité.

## Baisse du risque restant

Cependant, l'augmentation du revenu maximal assurable a pour conséquence une prime LAA plus élevée. En contrepartie, le risque restant porté par l'employeur baisse. La prime dans le

domaine surobligatoire diminue. Contactez votre conseiller afin qu'il vous renseigne sur les conséquences concrètes.

## Que vous reste-t-il à faire?

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008, les employeurs doivent adapter leurs programmes informatiques servant au calcul des salaires de leurs employés au nouveau montant maximal défini. L'augmentation n'a pas d'influence immédiate sur la déclaration salariale 2007, pour laquelle le montant maximal actuel de 106 800 francs reste valable. Le nouveau montant maximal concernera la nouvelle déclaration salariale 2008.

Reto Gerber

Responsable Centre de compétence Clientèle entreprises



**Notre système de la santé a besoin de réformes. Du point de vue de Peter Fischer, président de la direction de la Visana, il s'agit de débloquent l'avancée des réformes. Selon lui, c'est à la Confédération et aux cantons d'entrer en action.**

Pour Peter Fischer, il faut agir avec modération du point de vue de la politique financière, à longue échéance du point de vue de l'économie et judicieusement du point de vue de la politique de la santé. Il a exprimé ces opinions lors de son entretien avec Visana business news.

**Visana business news: Vous constatez un long blocage des réformes dans le système suisse de la santé.**

Peter Fischer: Oui, c'est exact. Permettez-moi de faire une remarque au préalable: en moyenne, notre système de la santé se

distingue par d'excellentes prestations. L'envers de la médaille sont des coûts élevés et en hausse constante. Je ne voudrais pas présenter cette image déformée d'un avenir où nous ne travaillerions que pour pouvoir financer notre système de la santé. Toutefois l'évolution actuelle m'inquiète. Nous devons agir à temps, avant qu'il ne soit trop tard.

**Mais vous avez annoncé que l'année prochaine, la Visana n'aurait pratiquement pas d'augmentation de primes.**

Heureusement. Mais il ne faut pas se leurrer. L'année passée a été marquée par divers facteurs particuliers, qui disparaissent à présent. Malheureusement, depuis le début de l'année, tous les assureurs-maladie – et pas seulement la Visana – notent à nouveau une nette augmentation des coûts de la santé.

**Où pensez-vous qu'il faut agir en premier?**

Selon moi, quatre domaines sont en haut de la liste: la nouvelle réglementation du financement des hôpitaux et celle des soins, la compensation des risques qui doit être optimisée et le domaine des médicaments, où il est nécessaire d'agir. Ce sont les champs d'action primaires, mais il y a un besoin de réformes dans d'autres domaines également.

**Pourquoi pensez-vous qu'il faut agir dans le domaine du financement des hôpitaux?**

Je vais faire une comparaison avec le monde des entreprises: quelle est l'entreprise où l'on paye les coûts au lieu des prestations? Il n'y en a pas, à part nos hôpitaux publics. Celui qui réussit le mieux à justifier ses coûts obtiendra les tarifs les plus élevés. Or, il faudrait que les prestations apportées soient payées et non les coûts. Aujourd'hui, par exemple, les coûts d'une opération de l'appendicite sont pris en charge, quelle que soit leur hauteur. C'est inconcevable.

**Vous critiquez aussi le financement des soins.**

En moyenne, nous vivons de plus en plus vieux, et espérons

atteindre un âge avancé en bonne santé. Mais pour nos concitoyens qui dépendent de soins, il faut chercher des possibilités qui soient financièrement supportables, et qui n'engloutissent pas toute la fortune gagnée durant une vie de travail.

**Et que reprochez-vous à la compensation des risques?**

La compensation des risques est censée corriger les désavantages d'un assureur ayant un nombre d'assurés âgés (et donc en général davantage malades) supérieur à la moyenne. Le règlement actuel est insuffisant. Au sein d'une réforme de notre système de la santé, une nouvelle forme de la compensation des risques joue un rôle clé. Sans elle d'autres étapes centrales de la réforme sont bloquées ou mènent à de faux résultats.

**Que voulez-vous changer à la politique des médicaments?**

Je voudrais profiter de l'occasion pour dire bravo au ministre de la santé, le conseiller fédéral Pascal Couchepin, qui a souvent été blâmé. Les mesures qu'il a introduites concernant le prix des médicaments sont efficaces, que ce soit au niveau de la promotion des génériques ou à celui de la surveillance du prix. Pour qu'une mesure baisse les coûts à long terme, il faut qu'elle s'attaque à la fois à la quantité et au prix. C'est pourquoi je pense que le système actuel de fixation des prix de médicaments par l'autorité compétente (par des négociations directes entre les producteurs ou importateurs pharmaceutiques et les assurances-maladie individuelles ou en groupes) devrait être remplacé.

**Et que fait la Visana pour réduire les coûts?**

Pour la Visana, deux éléments sont primordiaux: d'un côté nos propres charges administratives et de l'autre le contrôle des coûts de prestations (contrôle des factures des médecins, des hôpitaux, etc.), que nous optimisons tous deux constamment. Concernant les charges administratives, je préciserai simplement que par franc de prime de l'assurance de base, seuls 5 centimes sont utilisés pour l'administration tandis que 95 centimes servent à payer les factures des hôpitaux, des médecins, des pharmacies, des thérapeutes, etc. L'année passée, la Visana n'a pas pris en charge plus de 500 millions de francs de factures reçues, soit parce qu'il n'y avait pas de couverture d'assurance, soit parce que la Visana devait redemander de l'argent pour des prestations décomptées de manière erronée ou des remboursements à d'autres assureurs.

**Interview:**

**Christian Beusch**

**Responsable Communication d'entreprise**

Service à la clientèle étoffé  
VOICI COMMENT SE

# PRÉSENTÉ

VOTRE NOUVELLE FACTURE DES PRIMES

Afin de continuer à étendre son service à la clientèle, la Visana a introduit début juillet 2007 de nouveaux systèmes informatiques pour l'ensemble de l'entreprise. Les anciens systèmes ont été remplacés par de nouvelles solutions informatiques permettant plus de flexibilité. Dans le domaine de la clientèle entreprises, ce changement ne concerne dans un premier temps que les assurances-maladie d'indemnités journalières.

La Visana a saisi cette occasion pour revoir les documents destinés à sa clientèle. Les factures de primes sont désormais plus claires dans leur structure et comportent davantage d'informations. Les moyens de paiement ainsi que les éventuelles imputations figurent maintenant toujours sur une page séparée. La déclaration de la somme salariale (page 7) apparaît elle aussi dans une nouvelle forme.

**visana**

Visana Services SA  
Agence de Fribourg  
Rue St-Pierre 4  
1700 Fribourg  
Tél.: 026 347 43 70  
Fax: 026 347 43 71  
E-mail: gs\_fribourg@visana.ch  
www.visana.ch

Modèle SA  
Rue de l'Ala 30  
1003 Lausanne

Berne, le 25 décembre 2006

**Facture de prime provisoire IJ de maladie pour la période du 01.01.2007 au 30.06.2007**

Police: 1.010061.000.0, Modèle SA, 1003 Lausanne  
Numéro de facture: 721

Modifications prises en compte jusqu'au 20 décembre 2006

Désignation	Somme salariale annuelle	Taux de prime	Période	Prime CHF
<b>Personnel de bureau</b>				
* IJ de maladie, type A				
Hommes	300 000	1.00 %	01.01.2007-30.06.2007	4000.00
Femmes	300 000	2.00 %	01.01.2007-30.06.2007	3000.00
* IJ de maternité				
Hommes et femmes	100 000	0.50 %	01.01.2007-30.06.2007	2750.00
<b>Prime provisoire</b>				<b>9750.00</b>

Nous vous prions de nous verser ce montant d'ici au 31 janvier 2007.

L'institution d'assurance est la Visana Assurances SA.

page 1 sur 1

## FACTURE DE PRIME PROVISOIRE IJ DE MALADIE

Votre ancien numéro de police est contenu dans le nouveau numéro. Nouveau n° de police: 1.010061.000.1  
Ancien n° de police: 10061.000

Dans le nouveau système, chaque facture de prime a son propre numéro de facture.

Dans le nouveau système, l'indication porte toujours sur la somme salariale annuelle.

**visana**

Visana Services SA  
Agence de Berne  
Luppenstrasse 3  
3001 Berne  
Tél.: 031 389 22 11  
Fax: 031 389 22 05  
E-mail: gs\_berne@visana.ch  
www.visana.ch

Modèle SA  
Wetpoststrasse 19  
3000 Berne

Berne, le 16 février 2008

**Décompte de primes définitif Indemnités journalières de maladie pour la période du 01.01.2007 au 31.12.2007**

Police: 1.100297.000.1, Modèle SA, 3000 Berne  
Numéro de facture: 9521

Modifications prises en compte jusqu'au 16 février 2008

Désignation	Somme salariale	Taux de prime	Période	Prime CHF
<b>Propriétaires avec somme salariale fixe</b>				
IJ de maladie, type A				
Total hommes	313 000	1.50 %	01.01.2007-31.12.2007	4695.00
Homme Modèle	131 000			
Femme Modèle	182 000			
<b>Salariés</b>				
IJ de maladie, type A				
Hommes	140 000	1.50 %	01.01.2007-31.12.2007	2100.00
Femmes	170 000	2.50 %	01.01.2007-31.12.2007	4250.00
<b>Prime nette</b>				<b>11 045.00</b>
<b>Prime provisoire facturée</b>				<b>-10 400.00</b>
<b>Solde en notre faveur</b>				<b>645.00</b>

Nous vous prions de nous verser ce montant d'ici au 31.03.2008.

Sauf avis contraire de votre part dans les 30 jours, ce décompte sera considéré comme définitif.

L'institution d'assurance est la Visana Assurances SA.

page 1 sur 1

## DÉCOMPTÉ DE PRIMES DÉFINITIF IJ DE MALADIE

Dans le nouveau système, la prime provisoire est toujours déduite.

**visana**

Visana Services SA  
Agence de Fribourg  
Rue St-Pierre 4  
1700 Fribourg  
Tél.: 026 347 43 70  
Fax: 026 347 43 71  
E-mail: gs\_fribourg@visana.ch  
www.visana.ch

Modèle SA  
Rue de l'Ala 30  
1003 Lausanne

Berne, le 3 février 2008

**Déclaration de la somme salariale IJ de maladie pour la période du 01.01.2007 au 31.12.2007**

Police: 1.10061.000.0, Modèle SA, 1003 Lausanne

Désignation	Période	Somme salariale CHF
<b>Sommes salariales fixes</b>		
Roger Modèle	01.01.2007-31.12.2007	120 000.00
Pierre Modèle	01.01.2007-31.12.2007	80 000.00
Sylvie Modèle	01.01.2007-31.12.2007	100 000.00
<b>Salariés</b>		
Salariés assurés: «Salariés AVS»		
Hommes	01.01.2007-31.12.2007	
Femmes	01.01.2007-31.12.2007	
<b>Nombre de personnes assurées</b>		

Nous vous prions de remplir et de signer ce formulaire, puis de nous le retourner d'ici au 31 mars 2008.

Lieu, date: \_\_\_\_\_ Signature: \_\_\_\_\_ Timbre de l'entreprise: \_\_\_\_\_

page 1 sur 1

## DÉCLARATION DE LA SOMME SALARIALE IJ DE MALADIE

Sommes salariales fixes: Les personnes pour lesquelles une somme salariale fixe est convenue sont maintenant nommément mentionnées.

Genre de salaire: Il est maintenant fait mention du genre de salaire pour chaque groupe de personnes.

Nombre de personnes assurées: Indication nécessaire pour chaque groupe de personnes (excepté les personnes pour lesquelles une somme salariale fixe est convenue).

Collaborateurs de la Visana – une équipe forte au gigathlon

## UNE BONNE GESTION DE PROJET EST PAYANTE DANS

# LE SPORT

## AUSSI

**La capacité à travailler en équipe est une chose qui va de soi dans l'activité professionnelle, alors que dans le sport, c'est souvent l'effort individuel qui est récompensé par le succès. Dans le gigathlon, toutefois, les membres d'une équipe sont obligés de former un ensemble pour parvenir au but. Trois collaborateurs de la Visana ont fait cette expérience.**

C'est par une pluie torrentielle par moments et peu après par une chaleur écrasante qu'Irène Gerber a couru en juillet de cette année le gigathlon de sept jours à travers la Suisse et passé pour l'équipe «Les Cinq» plus de trois heures par jour sur son vélo tout-terrain. Pour elle, les deux principales qualités demandées aux concurrents d'un gigathlon sont la persévérance et l'esprit d'équipe.

### Le gigathlon, un projet

Ce sont en fait deux collègues du travail qui l'ont entraînée dans ce défi sportif. Le coureur sur longues distances Jean-Philippe Gorgerat et la nageuse Rita Buchli – tous deux responsables de projets à la Visana – formaient le noyau Visana de l'équipe de gigathlon «Les Cinq».

Les premiers contacts d'Irène Gerber avec ces deux inconditionnels du sport ont été d'ordre professionnel lors de leur collaboration dans divers projets. Un peu moins de deux mois

avant le départ, ils lui ont demandé si elle voulait participer avec eux au gigathlon pour compléter leur équipe, où manquait encore quelqu'un pour le VTT. Cela ne faisait pas assez de temps pour une préparation adéquate, mais elle s'est quand même spontanément déclarée d'accord. C'est une décision qu'elle n'a pas regrettée: «On a eu une ambiance vraiment formidable dans l'équipe, avec les athlètes et avec tous les spectateurs.»

### Mettre à profit une expérience acquise dans la profession

Deux mois avant le signal du départ, le capitaine de l'équipe a pu craindre un moment de devoir renoncer. Jean-Philippe Gorgerat décrit ainsi cet épisode: «La préparation a été pour moi la phase la plus difficile du gigathlon. Au printemps, nous avons dû remplacer deux membres de l'équipe presque au pied levé. Le temps pressait, je devais décider entre continuer et tout arrêter. Dans cette situation, j'ai pu profiter de mon expérience en tant que responsable de projets à la Visana. Finalement,

l'événement sportif a tenu ses promesses, et nous, en nous positionnant au 218<sup>ème</sup> rang sur 410 équipes classées, nous avons atteint notre but.»

Responsable de projet à la Visana, Rita Buchli n'a pas peur de se lancer dans l'eau froide. Mais les 14 degrés mesurés lors du gigathlon étaient à la limite du supportable même pour cette nageuse expérimentée: «Le but commun a incité notre équipe à donner son maximum. Pour la distance à couvrir à la nage, l'important était de me fixer des buts intermédiaires, des jalons. Bien sûr, la distance totale était connue, mais il est difficile dans l'eau de se rendre compte de la distance restante.» Rita Buchli a ainsi suivi une stratégie qui a fait ses preuves et qui s'applique tout à fait aux situations qu'elle rencontre dans son travail.

### Développer ses propres capacités

Outre la satisfaction d'avoir relevé un grand défi sportif, et de l'avoir fait au sein d'une équipe performante, nos trois collaborateurs ont retiré de ce gigathlon des expériences qui leur serviront aussi dans leur travail. De même, le succès du «projet» qu'ils ont réalisé reposait sur des aptitudes par lesquelles ils se distinguent dans leur activité professionnelle au quotidien: l'aptitude à travailler en équipe, même en situation de stress, à quoi s'ajoutent la définition et la réalisation d'objectifs dans un effort commun ainsi que la gestion adéquate des ressources.

Stephan Fischer

Communication d'entreprise

### Qu'est-ce qu'un gigathlon?

On peut définir le gigathlon comme un mélange de compétition sportive, d'aventure, d'expérience en équipe et de découverte par chacun de ses propres limites. Que l'on soit seul, à deux ou dans un groupe de cinq, les différentes étapes journalières exigent une prestation dans les cinq disciplines du skating, de la course à pied et de la natation ainsi que du VTT et du vélo de course – cela à travers toute la Suisse.

Le gigathlon existe depuis 1998, année où a eu lieu la grande première mondiale. C'est avec sa troisième édition en 2002, dans le cadre de l'Expo02, qu'il est vraiment devenu un événement médiatique. Swiss Olympic, l'organisation faîtière des fédérations sportives suisses, organise le gigathlon depuis 2002. Depuis, des milliers de «gigathlètes» se laissent enthousiasmer chaque année par cette grande manifestation sportive, dont le parcours est renouvelé à chaque fois. [www.gigathlon.ch](http://www.gigathlon.ch)

Rita Buchli (31), psychologue, travaille depuis trois ans à la Visana comme responsable de projet pour la gestion de la santé et des absences. Dans le cadre du gigathlon, elle a nagé sur une distance de 24,5 kilomètres au total, passant pour cela 5 heures et 2 minutes dans l'eau. Cette athlète complète a également maîtrisé sans problème, le troisième jour, l'étape partielle de course à pied en remplacement de la natation (épreuve supprimée parce que l'eau était trop froide).



Irène Gerber (27 ans) travaille dans le groupe Assistance au sein du centre de prestations Indemnités journalières. Dessinatrice-géomètre de formation, elle travaille depuis trois ans à la Visana. Son intérêt pour le VTT date d'il y a trois ans aussi. Depuis lors, elle s'entraîne plusieurs fois par semaine. Sa participation au gigathlon 2007 s'est soldée par 366 kilomètres de VTT, soit 23 heures et 34 minutes en selle.



Jean-Philippe Gorgerat (31), travaille depuis quatre ans à la Visana comme responsable de projets dans le ressort Clientèle entreprises. Dans le cadre de son programme d'entraînement, il court chaque semaine entre 30 et 100 kilomètres. Pour les 156 kilomètres de course qui lui étaient impartis dans le gigathlon, il lui a fallu 16 heures et 39 minutes. On notera que cette distance totale était assortie d'une dénivellation représentant pas moins de 5140 mètres.



*Respecter les délais d'annonce*

## ANNONCER À TEMPS LES

# ABSENCES

POUR CAUSE DE MALADIE

*Selon les conditions générales d'assurance (CGA), les cas de maladie doivent être annoncés à la Visana dans les deux semaines qui suivent l'échéance du délai d'attente fixé dans le contrat. Pour un délai d'attente de 30 jours ou plus, l'annonce doit ainsi être communiquée au plus tard quatre semaines après le début de la maladie.*

Les employeurs qui ont assuré leurs employés à la Visana contre la perte de gain en cas de maladie ne devraient pas attendre la fin du délai imparti pour annoncer les cas de maladie. Indépendamment de la longueur du délai d'attente pour percevoir les prestations d'indemnités journalières, soit 30, 60, 90 jours ou plus, les cas de maladie doivent être annoncés à la Visana au plus tard quatre semaines après le début de l'incapacité de travail. En cas d'annonce tardive, la date d'annonce compte comme début du délai d'attente.

### Reconnaître les sinistres à temps pour une réintégration plus rapide

Une annonce rapide permet à la Visana de mettre en place immédiatement un système de case management. De cette manière, la Visana souhaite en premier lieu favoriser la réintégration professionnelle des personnes en incapacité de travail, mais également garantir la coordination avec les autres assurances concernées (AI, AC, LPP). Cela permet également d'encadrer les assurés au mieux au cours de la reprise de leur activité professionnelle, et de les informer des meilleurs traitements médicaux possibles par l'implication de spécialistes.

La détection précoce de l'évolution de la maladie joue un rôle primordial. Même une incapacité de travail de quelques semaines risque de se développer en état chronique, rendant nettement plus difficile la guérison et la reprise de l'activité professionnelle.

### Garantir un encadrement optimal

Il est absolument nécessaire d'annoncer les cas de maladie à temps à la Visana. C'est la seule façon pour l'assurance d'entreprendre les démarches nécessaires pour encadrer l'assuré de manière optimale lors de sa réinsertion professionnelle.

Dans l'intérêt de l'employeur comme de l'employé malade, il est important que vous annonciez rapidement les nouveaux cas de maladie à la Visana. C'est ainsi qu'elle pourra entreprendre les mesures garantissant une situation avantageuse pour tous.

**Kurt Blunier**

Responsable Centre de prestations LAA

*Prestations d'assistance gratuites dans l'assurance complémentaire LAA*

# SERVICE

24 HEURES SUR 24

*Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2007, les entreprises qui ont conclu une assurance complémentaire LAA dans le domaine des frais de guérison (mi-privé ou privé) à la Visana bénéficient automatiquement d'un service gratuit d'assistance 24 heures sur 24. Celui-ci vient en aide à vos employés dans le monde entier en cas de nécessité. Outre de précieux conseils, il s'occupe de toutes les démarches nécessaires.*

Marie C. est à l'étranger dans le cadre de son travail ou à titre privé. Suite à un accident, elle doit subir une intervention chirurgicale. Suivant le pays, elle devra présenter une garantie de prise en charge de l'assurance avant de pouvoir être traitée. Elle a de la chance, car son employeur a conclu une assurance complémentaire LAA auprès de la Visana. Un coup de fil au service d'assistance suffit, et toutes les démarches nécessaires sont entreprises avec rapidité et fiabilité: de la garantie de prise en charge des coûts jusqu'à un éventuel rapatriement.

### Protection complète

La nuit, le week-end, ou lors d'un séjour dans un autre fuseau horaire, il est très pratique de pouvoir faire appel à un service

d'assistance 24 h sur 24. Dans certains pays, une garantie de prise en charge des coûts de l'assurance est indispensable avant que le médecin ou l'hôpital procède aux soins. Ce qui peut s'avérer difficile à obtenir en dehors des heures de bureau. Un scénario catastrophe qu'il est possible d'éviter grâce à l'assistance 24 h sur 24.

### Collaboration avec mobi24

La Visana propose depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2007 le service d'assistance aux personnes ayant conclu une assurance complémentaire LAA. Pour cela, elle travaille en partenariat avec le centre d'appels mobi24, une filiale de la Mobilière.

Les clients de la Visana profitent ainsi des prestations de service professionnelles et de l'infrastructure technique de haut niveau de mobi24 – et cela 365 jours par année, 24 heures sur 24, dans le monde entier.

**Thomas Fuhrmann**

Responsable Vente Clientèle entreprises

*L'assistance est joignable au numéro  
0800 800 890 (Suisse)  
et +41 31 389 83 39 (dans le monde entier).*